



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 23 Octobre 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes NICOLAS, GUEGAN

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 26501521 : VAL DURANCE FA / GORDES ESP du 05/11 se jouera à 13h

Le match N° 26501658 : LES ANGLES EMAF / MOLLEGES du 05/11 se jouera à BARBENTANE à 13h00

D3 :

Le match N° 26502181 : FC ALPILLES / TOUR D'AIGUES du 29/10 se jouera à MAUSSANE (Stade Simon BARBIER)

D4 :

Les matchs N° 2650492 : GADAGNE 4 / LES VIGNERES du 29/10 et N° 26505121 : GADAGNE 3 / ST JEAN DU GRES du 29/10 se joueront à Velleron.

Amende pour feuille de match non parvenue avant match perdu, moins 1 point au club recevant : N° 26504470 : ORANGE FC / ETOILE AUBUNE du 08/10.

SECTEUR COUPE

Coupe **GRAND VAUCLUSE**, tirage des 1/8^{ème} à jouer le 19/11, le **Lundi 30/10 à 17h00**.